

Faculté de médecine  
dentaire

Études de 1<sup>er</sup> cycle

Annuaire général 2025-2026  
[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

# Table des matières

## Introduction

## Programmes d'études

1-300-1-0 Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en médecine dentaire .....	MDT-4
--	-------

# FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Information à jour le 14 août 2025

## Introduction

Fondée en 1904, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal a formé des milliers de professionnels en médecine dentaire, lesquels se démarquent par leur savoir-faire et leur expertise reconnue à travers le monde. Elle est la plus importante faculté dentaire au Canada sur le plan des effectifs étudiants. Chef de file des pays francophones en recherche buccodentaire, la Faculté contribue au développement des connaissances et des pratiques novatrices ainsi qu'à la promotion de la santé buccodentaire. La recherche qui s'y déroule s'intéresse tant aux aspects fondamentaux de la biologie orale et des tissus connexes qu'aux applications et évaluations cliniques, en passant par la santé publique. Le programme de doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire (D.M.D.) est d'une durée de cinq ans. Il se distingue par la présence d'activités cliniques dès le premier trimestre du programme, qui s'intensifient tout au long du cheminement académique et incluent l'apprentissage de technologies de pointe. La Faculté de médecine dentaire propose également différents programmes de cycles supérieurs, qui visent une formation approfondie de la médecine dentaire, une formation de spécialiste en dentisterie pédiatrique ou en orthodontie, ou une formation en recherche scientifique de type fondamental, clinique ou épidémiologique.

## Coordonnées générales de la faculté

### Université de Montréal

Pavillon Roger-Gaudry, Entrée B-1  
2900, boul. Édouard-Montpetit  
Montréal, QC, H3T 1J4

### Adresse postale

Université de Montréal  
Faculté de médecine dentaire  
C.P. 6128, Succursale Centre-ville  
Montréal, QC, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6005 / Télécopieur : 514 343-2233  
communications-medent@umontreal.ca  
medecinedentaire.umontreal.ca

Clinique d'orthodontie  
3525, chemin Queen-Mary  
Montréal, QC, H3V 1H9

## Direction

### Doyen : Hugo Ciaburro

Vice-doyen aux études et affaires étudiantes : Félix Girard

**Vice-doyenne associée aux études des cycles supérieurs et à la qualité des programmes :** Nelly Huynh

**Vice-doyen aux affaires cliniques :** Robert Durand

**Vice-doyenne à la recherche à l'innovation et à la valorisation :**  
Arlette Kolta

**Secrétaire de faculté :** Renée Delaquis

**Directrice administrative :** Stéphanie Lemay

1-300-1-0 version 22 (A16)

## **Doctorat de premier cycle en médecine dentaire**

**Doctorat de premier cycle en médecine dentaire**

### **Objectifs**

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

---

### **Exigences d'admission**

## Conditions propres à ce programme

### ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence OBOF ou objectif 00XU et
  - Chimie : compétence OCOF ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

#### Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

#### Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions
- Chimie organique

#### Mathématique

- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

#### Physique

- Mécanique
- Électricité et magnétisme
- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

#### Biologie

- Origine et diversité du vivant

- La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir le Test d'aptitude aux études dentaires (voir **Remarques**)
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur demande, se présenter à une entrevue en personne

---

**ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE**

Pour être admissible, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de médecine dentaire obtenu dans un programme non agréé. Si le diplôme a été obtenu il y a plus de cinq ans, avoir pratiqué la médecine dentaire ou avoir travaillé ou avoir étudié dans un domaine clinique connexe à la médecine dentaire au cours des cinq dernières années
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date fixée pour le dépôt du dossier d'admission

- réussir le Test d'aptitude aux études dentaires (voir **Remarques**)
- réussir le test d'Évaluation des connaissances fondamentales (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue en personne
- sur demande, réussir un examen pratique

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ( $\geq 500/699$ ) et un minimum de B2 en expression écrite ( $\geq 425/699$  au TEF ou  $\geq 11/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TEF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

## Catégories de candidats

**Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent

**Universitaire** :

- toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- ou
- toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.

**Francophone hors Québec** : toute personne francophone résidente de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick couvert par une entente entre ces provinces et le Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de santé.

**Titulaire d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé.**

## Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie entre les différentes catégories de candidats.

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de la Faculté qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
- Parmi les candidats admis, des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors Québec.
- Les titulaires d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé peuvent être admis selon la disponibilité des places, mais seulement en deuxième année. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

### **Pour les collégiens, les universitaires, et les francophones hors Québec :**

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Dossier scolaire : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

### **Pour les titulaires d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé :**

- L'excellence des résultats obtenus au test d'Évaluation des connaissances fondamentales (BNED), les résultats de l'entrevue et, s'il y a lieu, le résultat de l'examen pratique constituent les critères de sélection.
- Une première liste d'excellence des candidats est établie en fonction uniquement du critère de réussite du test d'Évaluation des connaissances fondamentales (BNED).
- Les meilleurs candidats sont convoqués à une entrevue en français, en personne où ils doivent soumettre un curriculum vitae d'une seule feuille recto verso selon le gabarit exigé. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- La Faculté se réserve le droit de demander à certains candidats de réussir un examen pratique. Cet examen pratique peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Résultats BNED : 50 %
  - Entrevue et, s'il y a lieu, examen pratique : 50 %
- Une deuxième liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

## Remarques

### Test d'aptitude aux études dentaires (TAED)

- Le TAED est un test administré par l'Association dentaire canadienne (ADC). Il comporte une partie sciences naturelles et une partie habileté perceptuelle. Seule la partie d'habileté perceptuelle est considérée.
- Le TAED est réussi lorsqu'un candidat a obtenu au moins 10 à l'épreuve d'habileté perceptuelle. La réussite confirme l'admissibilité, mais l'évaluation du dossier ne prend pas en compte le résultat obtenu.
- L'échec à la partie d'habileté perceptuelle du test (moins de 10) est éliminatoire.
- Le TAED peut être passé en français ou en anglais.
- Le candidat (indépendamment de sa catégorie) doit passer le TAED au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.
- Le candidat doit s'inscrire auprès de l'ADC.
- Le candidat doit s'assurer auprès de l'ADC que les résultats seront transmis au Service de l'admission et du recrutement (SAR) de l'Université de Montréal.
- Le candidat qui a déjà réussi le TAED n'est pas tenu de le refaire.

### Examen CASPer<sup>MC</sup>

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : [admission.umontreal.ca/examen-casper](http://admission.umontreal.ca/examen-casper)
- Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
- Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : [admission.umontreal.ca/examen-casper](http://admission.umontreal.ca/examen-casper)

### Test d'Évaluation des connaissances fondamentales (BNED)

- L'Évaluation des connaissances fondamentales est la première des trois évaluations du Processus d'équivalence administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED)
- Seuls les titulaires d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé sont tenus de réussir le test d'Évaluation des connaissances fondamentales.
- Le test d'Évaluation des connaissances fondamentales doit être réussi au plus tard à la date limite du dépôt de la demande d'admission.
- Le candidat doit s'inscrire lui-même au test d'Évaluation des connaissances fondamentales (613 236-5912 ou [ndeb-bned.ca/fr](http://ndeb-bned.ca/fr)) des frais sont à prévoir.
- Le test d'Évaluation des connaissances fondamentales est réussi lorsqu'un candidat a 75% et plus.
- Les résultats du test d'Évaluation des connaissances fondamentales sont valides pour une période de 5 ans.

### Vaccination des étudiants

- Avant le début du programme, tout nouvel étudiant au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire doit attester qu'il a reçu les immunisations et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au dépistage tuberculinique tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).
- Comme les activités cliniques commencent dès l'automne de la première année du programme, **il est essentiel de fournir le formulaire conforme dès la rentrée afin d'éviter tout retard compromettant le cheminement scolaire.** Par conséquent, le candidat a l'admission doit, **dès le mois de mars précédent le début du programme**, entreprendre les démarches liées à l'immunisation/dépistage qui peuvent nécessiter jusqu'à sept mois de délai.
- Les informations détaillées et le formulaire sont disponibles sur le site Internet de la Faculté de médecine dentaire.

#### **Achat d'instruments et d'ordinateur obligatoires**

- Tout nouvel étudiant au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire doit prévoir environ 40 000\$ pour l'achat d'instruments obligatoires et essentiels à sa formation, dont environ de 12 000\$ à 15 000\$ dès la rentrée dans le programme. Ces coûts peuvent varier selon les années et sont sujets à la fluctuation du dollar canadien.
- Tout nouvel étudiant au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire doit prévoir l'achat d'un ordinateur portable conforme aux exigences et aux configurations minimales requises par la Faculté de médecine dentaire.

#### **Pour les titulaires d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé**

- Le candidat ayant terminé des études en médecine dentaire dans un programme non agréé n'est admissible qu'en deuxième année du programme de doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire.
- Le candidat titulaire d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non-agréé admis en deuxième année pourrait avoir à se soumettre à une mise à niveau de ses connaissances à partir du matériel didactique remis par la Faculté. Un travail obligatoire témoignant de l'acquisition des connaissances attendues pourrait être exigé.

#### **Autres remarques**

- Le candidat ayant fait des études en médecine dentaire dans une autre université du Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine dentaire publie de l'information complémentaire sur son site Internet ([medent.umontreal.ca](http://medent.umontreal.ca)).

## **Règlement des études – dispositions propres au programme**

#### **Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 41,5 crédits en 2<sup>e</sup> année, de 41 crédits en 3<sup>e</sup> année, de 60,5 crédits en 4<sup>e</sup> année et de 36 crédits en 5<sup>e</sup> année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A (2 trimestres : automne et hiver)
- en 2<sup>e</sup> année, aux cours des blocs 70B (2 trimestres : automne et hiver)
- en 3<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 70C (2 trimestres : automne et hiver)
- en 4<sup>e</sup> année, aux cours des blocs 70D (3 trimestres : automne, hiver et été)
- en 5<sup>e</sup> année, aux cours des blocs 70E (2 trimestres : automne et hiver).

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de onze trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### **Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Le programme de Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire est basé sur une approche de développement de compétences. Il y a un cours de Compétences en médecine dentaire à chaque trimestre du programme, soit onze en tout. Ces cours servent, entre autres, à évaluer les compétences transversales et servent ainsi de jalons dans le cheminement de l'étudiant à travers le programme. Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours, aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté et au Code d'éthique facultaire à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des cours de laboratoire précliniques
- des cours cliniques
- des stages.

L'évaluation se fait soit dans le cours dans lequel le comportement ou les attitudes sont observés, soit dans le cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours, soit dans les deux.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle, calculée à partir des trimestres d'automne et d'hiver, détermine le cheminement dans le programme.

#### **Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours**

a) Dans un cours clinique ou dans une séquence de cours cliniques, l'échec à deux évaluations mène au retrait de l'étudiant de cette clinique. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie.

En cas d'échec, l'étudiant échoue le cours clinique. En cas de réussite, l'étudiant réintègre cette clinique sans possibilité de nouvel échec dans ce cours clinique ou dans cette séquence de cours cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec dans le cours clinique en cause: ce cours clinique est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

b) Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à deux évaluations d'un même critère transversal de compétence mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec de ce critère transversal de compétence jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec du même critère transversal en cause: le cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

c) Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à quatre évaluations mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec dans les cours en cause jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec dans l'un des cours cliniques en cause: ce cours clinique est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

#### **Art. 14.3 Probation**

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours clinique, soit au(x) cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours, soit, dans la même année, à trois cours ou plus ou à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation. Si les échecs sont constatés avant la fin du trimestre d'hiver, le doyen ou l'autorité compétente interrompt le cheminement de l'étudiant dans le programme, et ce, jusqu'au début de la probation à l'automne suivant.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine dentaire (D.M.D.).

## Structure du programme

### Doctorat de premier cycle en médecine dentaire 1-300-1-0 version 22 (A16)

Le programme de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 219 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Tous les cours du Doctorat sont obligatoires

### Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
DEN 10021	Observation et assistance cliniques 1	0.0
DEN 10022	Observation et assistance cliniques 2	1.5
DEN 1006	Introduction à la médecine dentaire	3.0
DEN 1007	Préparation à la clinique en médecine dentaire 1	2.0
DEN 11001	Compétences en médecine dentaire 1.1	0.0
DEN 11002	Compétences en médecine dentaire 1.2	1.0
DER 1012	Morphologie dentaire	2.5
MCB 1097	Microbiologie et immunologie générales	2.0
PBC 1050	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PBC 1060	Embryologie et histologie humaine	3.0
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0

Cours	Titre	CR
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 1960	Psychologie et médecine dentaire 1	2.0
SAB 1017	Dentisterie préventive préclinique	2.0
SAB 1040A	Thématiques cliniques en médecine dentaire 1	2.5
SAB 1040B	Thématiques cliniques en médecine dentaire 2	1.5
SAB 1040C	Thématiques cliniques en médecine dentaire 3	2.0
SAB 1040D	Thématiques cliniques en médecine dentaire 4	2.5
SAB 1040E	Thématiques cliniques en médecine dentaire 5	2.0
SAB 1040F	Thématiques cliniques en médecine dentaire 6	1.0
SAB 1051	Intro. à la pratique professionnelle en méd. dent.	1.0
STO 1043	Odontopharmacothérapie clinique 1	1.5

## Bloc 70B

Obligatoire - 41,5 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
DEN 21001	Compétences en médecine dentaire 2.1	0.0
DEN 21002	Compétences en médecine dentaire 2.2	1.0
DER 1001	Prothèse partielle fixe théorique 1	1.0
DER 1004	Prothèse partielle fixe préclinique 1	1.5
DER 1010	Dentisterie opératoire théorique 1	1.0
DER 1013	Dentisterie opératoire préclinique 1	1.5
DER 1030	Matériaux dentaires 1	2.0
DER 1092	Prothèse complète préclinique 1	1.5
DER 1096	Prothèse complète théorique 1	1.0
DER 2003	Dentisterie opératoire préclinique 2	1.5
DER 2052	Dentisterie opératoire théorique 2	1.0
PBC 1020	Pathologie générale en dentisterie	2.0
PBC 2030	Pathologie spéciale en dentisterie	4.0

Cours	Titre	CR
PSY 1979	Gestion du stress en médecine dentaire	2.0
SAB 1060	Croissance et physiologie en orthodontie	1.0
SAB 20011	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.1	0.0
SAB 20012	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.2	1.0
SAB 2051	Pratique professionnelle en médecine dentaire 1	1.0
SAB 2052	Médecine dentaire factuelle	3.0
SAB 2085	Parodontie théorique 1	3.0
SAB 3040	Approche populationnelle en médecine dentaire	2.0
STO 1062	Radiologie 1	1.0
STO 2020A	Thématiques cliniques en médecine dentaire 7	3.0
STO 2020B	Thématiques cliniques en médecine dentaire 8	2.0
STO 2035	Pathologie buccale 1	1.0
STO 2061	Radiologie clinique 1	0.5
STO 2073	Interprétation radiologique	1.0

## Bloc 70C

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
DEN 3007	Préparation à la clinique en médecine dentaire 2	1.0
DEN 31001	Compétences en médecine dentaire 3.1	0.0
DEN 31002	Compétences en médecine dentaire 3.2	1.0
DER 20011	Prothèse partielle fixe théorique 2.1	0.0
DER 20012	Prothèse partielle fixe théorique 2.2	2.0
DER 20041	Prothèse partielle fixe préclinique 2.1	0.0
DER 20042	Prothèse partielle fixe préclinique 2.2	3.0
DER 2022	Introduction à l'endodontie	1.0
DER 2023	Endodontie préclinique	1.0
DER 2032	Matériaux dentaires 2	2.0
DER 2092	Prothèse complète préclinique 2	1.5
DER 2095	Prothèse complète clinique 1	1.0
DER 2098	Prothèse complète théorique 2	1.0
DER 2099	Prothèse complète théorique 3	1.0
DER 3003	Dentisterie opératoire préclinique 3	1.5
DER 3005	Dentisterie opératoire clinique 1	1.0
DER 3006	Prothèse partielle fixe théorique 3	1.0
DER 3053	Dentisterie opératoire théorique 3	1.0
DER 3054	Dentisterie opératoire théorique 4	1.0

Cours	Titre	CR
SAB 20411	Occlusion dentaire théorique 1	0.0
SAB 20412	Occlusion dentaire théorique 2	2.0
SAB 2043	Occlusion dentaire préclinique	1.5
SAB 20721	Dentisterie pédiatrique théorique 1.1	0.0
SAB 20722	Dentisterie pédiatrique théorique 1.2	2.0
SAB 2077	Dentisterie pédiatrique préclinique	1.5
SAB 2079	Orthodontie préclinique	0.5
SAB 30001	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.1	0.0
SAB 30002	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.2	1.0
SAB 4080	Parodontie théorique 2	1.0
STO 2050	Anesthésiologie régionale	1.0
STO 20621	Radiologie 2.1	0.0
STO 20622	Radiologie 2.2	2.0
STO 3000	Raisonnement clinique en médecine dentaire	1.0
STO 30351	Pathologie buccale 2.1	0.0
STO 30352	Pathologie buccale 2.2	3.0
STO 3043	Odontopharmacothérapie clinique 2	1.0
STO 3061	Radiologie clinique 2	0.5
STO 3069	Chirurgie buccale et maxillofaciale 1	1.0

## Bloc 70D

Obligatoire - 60,5 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
DEN 3051	Travaux dirigés en médecine dentaire	2.0
DEN 3980	Clinique multidisciplinaire	7.0
DEN 41001	Compétences en médecine dentaire 4.1	0.0
DEN 41002	Compétences en médecine dentaire 4.2	0.0
DEN 41003	Compétences en médecine dentaire 4.3	1.5
DER 30041	Prothèse partielle fixe clinique 1.1	0.0
DER 30042	Prothèse partielle fixe clinique 1.2	3.0
DER 3015	Prothèse partielle amovible préclinique	1.0
DER 3017	Laboratoire d'implantologie	1.5
DER 30221	Endodontie théorique 1	0.0
DER 30222	Endodontie théorique 2	2.0
DER 3094	Réhabilitation implanto-portée 1	1.0
DER 3098	Prothèse partielle amovible théorique	2.0
DER 4001	Prothèse partielle fixe théorique 4	1.0
DER 40051	Dentisterie opératoire clinique 2.1	0.0
DER 40052	Dentisterie opératoire clinique 2.2	3.0
DER 40211	Endodontie clinique 1.1	0.0
DER 40212	Endodontie clinique 1.2	1.0
DER 40951	Prothèse amovible clinique 1.1	0.0
DER 40952	Prothèse amovible clinique 1.2	2.0
DER 4097	Connaissances de pointe en médecine dentaire	2.0
SAB 30011	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.1	0.0

Cours	Titre	CR
SAB 30012	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.2	3.0
SAB 3051	Pratique professionnelle en médecine dentaire 2	1.0
SAB 3057	Préparation à la pratique dentaire privée 1	2.0
SAB 3060	Orthodontie théorique	3.0
SAB 30781	Dentisterie pédiatrique clinique 1.1	0.0
SAB 30782	Dentisterie pédiatrique clinique 1.2	1.5
SAB 4056	Préparation à la pratique dentaire privée 2	1.0
SAB 40731	Orthodontie clinique 1.1	0.0
SAB 40732	Orthodontie clinique 1.2	1.0
SAB 4076	Dysfonctions et douleurs buccofaciales	1.0
SAB 4087	Parodontie préclinique	0.5
SAB 40921	Dentisterie pédiatrique théorique 2.1	0.0
SAB 40922	Dentisterie pédiatrique théorique 2.2	3.0
STO 3080A	Médecine buccale 1	2.5
STO 3080B	Médecine buccale 2	2.5
STO 30811	Diagnostic clinique 1	0.0
STO 30812	Diagnostic clinique 2	1.0
STO 4001	Imagerie maxillofaciale CBCT petit champ	1.0
STO 4002	Imagerie maxillofaciale CBCT grand champ	1.0
STO 4069	Chirurgie buccale et maxillofaciale 2	1.0
STO 4070	Chirurgie buccale et maxillofaciale 3	2.0
STO 40721	Chirurgie clinique 1.1	0.0
STO 40722	Chirurgie clinique 1.2	1.5

## Bloc 70E

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
DEN 49951	Cliniques à options 1	0.0
DEN 49952	Cliniques à options 2	2.0
DEN 4996	Évolution en médecine dentaire factuelle	1.0
DEN 50101	Médecine dentaire clinique 1	0.0
DEN 50102	Médecine dentaire clinique 2	6.0
DEN 51001	Compétences en médecine dentaire 5.1	0.0
DEN 51002	Compétences en médecine dentaire 5.2	1.0
DER 4082	Conférences clinico-restauratrices	1.0
DER 4094	Réhabilitation implanto-portée 2	1.0
DER 50041	Prothèse partielle fixe clinique 2.1	0.0
DER 50042	Prothèse partielle fixe clinique 2.2	3.0
DER 50051	Dentisterie opératoire clinique 3.1	0.0
DER 50052	Dentisterie opératoire clinique 3.2	3.0
DER 50211	Endodontie clinique 2.1	0.0
DER 50212	Endodontie clinique 2.2	1.0
DER 50951	Prothèse amovible clinique 2.1	0.0

Cours	Titre	CR
DER 50952	Prothèse amovible clinique 2.2	2.0
SAB 40011	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.1	0.0
SAB 40012	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.2	2.0
SAB 4070	Conférences clinico-orthodontiques	2.0
SAB 5040	Thématiques cliniques en médecine dentaire 9	1.0
SAB 50731	Orthodontie clinique 2.1	0.0
SAB 50732	Orthodontie clinique 2.2	1.0
SAB 50781	Dentisterie pédiatrique clinique 2.1	0.0
SAB 50782	Dentisterie pédiatrique clinique 2.2	2.0
STO 4080	Médecine buccale 3	2.0
STO 40841	Diagnostic et urgence cliniques 1	0.0
STO 40842	Diagnostic et urgence cliniques 2	1.5
STO 50721	Chirurgie clinique 2.1	0.0
STO 50722	Chirurgie clinique 2.2	1.5
STO 50811	Conférences clinico-pathologiques 1	0.0
STO 50812	Conférences clinico-pathologiques 2	2.0